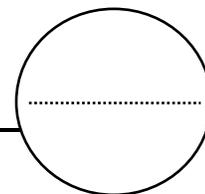




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 9 avril 2024 à compter de 18h00

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Directeur général, Greffier et Trésorier
adjoint
Annick Brunet, Trésorière

Est absent :

M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-04-095

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-04-096

4A-RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 272 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 AVRIL 2024

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Hemmingford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 272 900 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
329	1 272 900 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

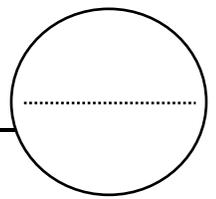
Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 329, la Municipalité du village de Hemmingford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le Directeur général, Greffier et Trésorier adjoint



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	10 800 \$	
2026.	11 300 \$	
2027.	11 900 \$	
2028.	12 500 \$	
2029.	13 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 213 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 329 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-04-097

4B-SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 1 272 900\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 AVRIL 2024

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 avril 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 avril 2024
Montant :	1 272 900 \$		

Attendu que la Municipalité du village de Hemmingford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 avril 2024, au montant de 1 272 900 \$;

Attendu qu' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

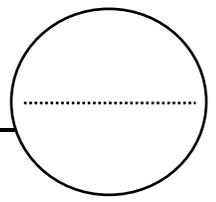
10 800 \$	4,81000 %	2025
11 300 \$	4,81000 %	2026
11 900 \$	4,81000 %	2027
12 500 \$	4,81000 %	2028
1 226 400 \$	4,81000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,81000 %



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 800 \$	4,90000 %	2025
11 300 \$	4,75000 %	2026
11 900 \$	4,60000 %	2027
12 500 \$	4,55000 %	2028
1 226 400 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,46100

Coût réel : 4,85918 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

10 800 \$	4,88000 %	2025
11 300 \$	4,88000 %	2026
11 900 \$	4,88000 %	2027
12 500 \$	4,88000 %	2028
1 226 400 \$	4,88000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,88000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Hemmingford accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE pour son emprunt par billets en date du 16 avril 2024 au montant de 1 272 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 329. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-04-098

4C – TRANSFERT DE 1 256,823.69 \$ DE 0505685-PCA COURANT AVEC OPÉRATIONS À 0505685-LN1 PRÊT À TERME AUX ENTREPRISES

Considérant que les intérêts de notre prêt à terme sont de 7,2%;

Considérant que la municipalité veut diminuer les couts des intérêts;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de transférer 1 256,823.69 \$ du compte 0505685-EOP Épargne avec opérations au compte 0505685-LN1 Prêt à terme aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-099

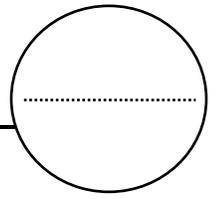
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18:02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Drew Somerville, Maire
Maire

Michael Krohn
Directeur général, Greffier et Trésorier adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 9 avril 2024.